

Paru dans l(es) édition(s): BEZIERS

## « Se limiter à une consommation familiale » « Les concours officiels devraient se pratiquer en relâchant le poisson »

Pêche « Se limiter à une consommation familiale » « Les concours officiels devraient se pratiquer en relâchant le poisson »

ENTRETIEN L'assemblée générale de la délégation régionale de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs a lieu demain à Valras. Un point avec J.-C. Chaulet, président Pourquoi ce choix de Valras-Plage pour cette première grande assemblée ? La délégation régionale a été créée ici en 2008, grâce à l'association "Protection, plaisance et pêche". Nous étions 45 au départ et sommes plus de 600 à l'heure actuelle. Dans quel but ? Celui de promouvoir les orientations de la **FNPPSF** sur la façade méditerranéenne, c'est-à-dire une pêche récréative responsable, qui reste un plaisir sans contraintes excessives, dans le respect de la ressource et de l'environnement. Ce qui se concrétise comment ? En étant présents à toutes les manifestations, réunions, comité de pilotage, des parcs marins, réserves naturelles, Natura 2000, énergies

renouvelables, Econav, etc. Ce qui nous entraîne à travailler étroitement avec les affaires maritimes, la gendarmerie maritime, les prud'homies, le comité régional des pêches, l'Ifremer, la SNSM, etc. Quelles sont les recommandations de la fédération ? Bien que, d'après la dernière étude validée par l'Ifremer, la pêche récréative de loisirs ne représente pas plus de 2 % des prélèvements, nous prêchons pour une pêche se limitant à la consommation familiale ; pour le respect des tailles minimales de capture et, pour préserver la ressource, un repos biologique permettant aux espèces de se reproduire (exemple : pour le loup du 1er février au 15 mars) ; enfin, évidemment, le respect de l'environnement que ce soit en mer, au bord ou au port. La fédération s'oppose catégoriquement au braconnage et à la vente quelle qu'elle soit par des plaisanciers. Quid des espèces menacées ? Lors de l'assemblée générale, dimanche, nous expliquerons notre position, notamment en ce qui concerne le

thon rouge et nous pensons que les concours officiels devraient se pratiquer en "No kill", c'est-à-dire en relâchant le poisson... Nous souhaitons que cette première grande assemblée générale, qui va regrouper des associations de quatre départements (Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard) soit éminemment constructive au niveau de l'information et de la formation.

**Assemblée générale demain, à 9 h, au palais de la Mer de Valras.** Jean-Claude Chaulet (à droite) et Jean-Paul Palacio de l'association de protection de la plaisance et de la pêche.